Ville de
Pouzauges

Département de la **Vendée**

MAIRIE DE POUZAUGES
CS 21247
85700 POUZAUGES
Tél : 02 51 57 01 37 / Fax : 02 51 57 07 69
Courriel : mairie@pouzauges.com
Site : www.pouzauges.com

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales
Articles L. 2121-24, L2122-29 et R2121-10

DELIBÉRATIONS

ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2

De avril à juin 2021

DEPARTEMENT DE LA VENDEE --- ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE	Ville de Pouzauges	REPUBLIQUE FRANCAISE

SOMMAIRE

DELIBÉRATIONS

Conseil municipal du 19 avril 2021

Conseil municipal du 31 mai 2021

ARRÊTÉS

Arrêtés du Maire du n°082 à 165

DÉCISION

Décision du Maire n°001

DEPARTEMENT DE LA VENDEE --- ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE	Ville de Pouzauges	REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

Table Générale des Délibérations

N° ordre	Objet
	Séance du lundi 19 avril 2021
	Convocation – Ordre du jour de la séance du 19 avril 2021
1	Marché de rénovation des Remparts – Avenant n°2 Maitrise d'oeuvre
2	Marché de rénovation des Remparts – Avenant n°5 au lot 2 B Gros oeuvre
3	Salle Largeteau – Avenant n°2 au Lot 2 Terrassement – Voirie- Gros oeuvre
4	Covid-19 – Opération bons d'achats en soutien aux petits commerces
5	Programme Petites Villes de Demain – Convention de partenariat avec le Département de la Vendée et la Banque des Territoires
6	Lotissement de la Corniche – Dénomination d'une rue
7	Demande de labellisation de sentiers pédestres par le Département de la Vendée
8	Convention SYDEV – Avenant n°1 à la convention d'effacement de réseaux de la rue Fortuné Parenteau
	Séance du lundi 31 mai 2021
	Convocation – Ordre du jour de la séance du 31 mai 2021
1	Ateliers multisports – Remboursement partiel des adhésions 2020-2021
2	Indemnité de gardiennage des église communales
3	Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi d'une subvention à la SCI OLYS
4	Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi d'une subvention à la SCI OLYS
5	Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi d'une subvention à M.Thierry TRICOIRE
6	Programme Eco-Pass – Octroi d'une aide financière à Madame Marion Guinaudeau

Ville de
Pouzauges

Pouzauges, le 13 avril 2021

ADMINISTRATION GENERALE
Dossier suivi par :
Nicolas BOSSARD

Mails :
bossardnicolas@pouzauges.fr
preaudchristelle@pouzauges.fr

N/réf :
NB/CPG/04017

Objet :
Convocation

P.J. :
Rapport de présentation

A Mesdames et Messieurs

les Conseillers Municipaux

Madame, Monsieur,

Je vous confirme que le prochain Conseil Municipal aura lieu :

le lundi 19 avril 2021, à 19 h 00

En raison de la crise sanitaire du Covid-19 et afin de respecter les gestes barrières, elle aura lieu à la **salle Emile Robert.**
Vous voudrez bien vous munir d'un masque et d'un stylo personnel.

A L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2021

FINANCES
1. Marché de rénovation des Remparts – Avenant n°2 Maîtrise d'œuvre
2. Marché de rénovation des Remparts – Avenant n°5 au lot 2B Gros œuvre
3. Salle Largeteau – Avenant n°2 au lot 2 Terrassement-Voirie-Gros œuvre
4. Covid-19 – Opération bons d'achats en soutien aux petits commerces

DEVELOPPEMENT LOCAL
5. Programme Petites Villes de Demain – Convention de partenariat avec le Département de la Vendée et la Banque des Territoires

URBANISME – TRAVAUX
6. Lotissement de La Corniche – Dénomination d'une rue

ENVIRONNEMENT
7. Demande de labellisation de sentiers pédestres par le Département de la Vendée

ELECTRIFICATION
8. Convention SyDEV – Avenant n°1 à la convention d'effacement de réseaux de la rue Fortuné Parenteau

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire
Informations générales

Vous trouverez ci-joint le rapport de présentation relatif à ces sujets.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Michelle DEVANNE
Maire

Ref. 201324 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le 22 AVR 2021
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 avril 2021

N° CM19042021-01
NB/CPG

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, M L. CAILLAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M N. GODET	Procuration à	Mme L. AVOINE
M P. LE MOING	"	M A. PERROTIN
M JM BEAUFFRETON	"	Mme S. BÉNÉTEAU
Mme V. SAADÉ	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Monsieur Jacques BALLAY

OBJET : MARCHE DE RENOVATION DES REMPARTS – AVENANT N°2 MAITRISE D'ŒUVRE

CONSIDERANT que le chantier pour la rénovation de l'ilot des Remparts a pris du retard essentiellement dû à la Covid-19 (délai d'approvisionnement des matières, impact sur les entreprises...) ;

CONSIDERANT que le montant définitif du marché de maîtrise d'œuvre, confié à l'agence Architectures CHABENES et SCOTT de Nantes, était de 193 677,00 € HT, soit 232 412,40 € TTC, soit un taux d'honoraire de 9,80 % ;

CONSIDERANT qu'en raison de l'allongement important du calendrier général du chantier (7 mois), le maître d'œuvre demande une augmentation de ses honoraires correspondant au temps de travail supplémentaire ;

CONSIDERANT que le montant de l'avenant initialement demandé était de 28 000,00 € HT et qu'après négociation celui-ci a été ramené à 21 614,69 € HT, soit 25 937,63 € TTC, représentant une augmentation de 10,04 % du marché définitif, soit un nouveau montant de marché à 215 281,72 € HT et 258 338,06 € TTC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 23 voix pour et 6 abstentions :

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 Maîtrise d'œuvre avec l'agence Architectures CHABENES et SCOTT de Nantes, d'un montant de 21 614,69 € HT, soit 25 937,63 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Signé électroniquement par : Michelle Devanne
Date de signature : 22/04/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le 22 AVR 2021
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 avril 2021

N° CM19042021-02
NB/CPG

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, M L. CAILLAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M N. GODET	Procuration à	Mme L. AVOINE
M P. LE MOING	"	M A. PERROTIN
M JM BEAUFFRETON	"	Mme S. BÉNÉTEAU
Mme V. SAADÉ	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Monsieur Jacques BALLAY

OBJET : MARCHE DE RENOVATION DES REMPARTS – AVENANT N°5 AU LOT 2B GROS OEUVRE

CONSIDERANT que le chantier pour la rénovation de l'ilot des Remparts prend du retard en raison de la Covid-19 qui en a ralenti les cadences ;

CONSIDERANT que les installations de chantier (cabane de chantier, bureau de réunions, sanitaires...), prévus jusqu'en mars 2021, doivent rester sur place jusqu'à la fin des travaux ;

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire de prolonger le délai de location de ces équipements de 2 mois ½ ;

CONSIDERANT que le montant initial du lot 2B Gros œuvre, confié à l'entreprise GUICHETEAU de Sèvremont, était de 374 517,54 € HT, soit 449 421,05 € TTC ;

CONSIDERANT que Madame le Maire a validé 4 avenants à l'entreprise lors de décisions précédentes :

- l'avenant n°1 : terrassements dans la cave et conduite d'eau potable dans la maison — pour un montant de 3 751,65 € HT
- l'avenant n°2 : suppression de l'isolation dans la cave, suppression du plancher collaborant remplacé par un plancher dalle pleine dans la maison et rajout d'un isolant sur les soubassements de la partie Centre des Remparts — sans incidence budgétaire
- l'avenant n°3 : immobilisation de la grue et des étais lors du 1er confinement — pour un montant de 10 515,20 € HT
- l'avenant n°4 : prolongation du délai de location des installations de chantier (cabane de chantier, bureau de réunions, sanitaires...) pour 3 mois *Cet avenant été validé par délibération n°14122020-02 du 14 décembre 2020)* — pour un montant de 10 233,00 € HT

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_02-DE

CONSIDERANT que la prolongation de la location des installations de chantier nécessite de conclure un avenant n°5 d'un montant de 5 813,40 € HT, soit 6 976,08 € TTC ;

CONSIDERANT que l'ensemble des 5 avenants représente une augmentation de 8,09 % du marché initial, soit un nouveau marché à 404 830,79 € HT et 485 796,95 € TTC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 23 voix pour et 6 abstentions :

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°5 au lot 2B Gros œuvre avec l'entreprise GUICHETEAU de Sèvremont, d'un montant de 5 813,40 € HT, soit 6 976,08 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 22/04/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES
R.F.
VENDÉE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le 22 AVR 2021
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 avril 2021

N° CM19042021-03
NB/CPG

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, M L. CAILLAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M N. GODET	Procuration à	Mme L. AVOINE
M P. LE MOING	"	M A. PERROTIN
M JM BEAUFFRETON	"	Mme S. BÉNÉTEAU
Mme V. SAADÉ	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Monsieur Jacques BALLAY

OBJET : SALLE LARGETEAU – AVENANT N°2 AU LOT 2 TERRASSEMENT-VOIRIE-GROS OEUVRE

CONSIDERANT que, dans le cadre du chantier de rénovation de la salle Largeteau, la gaine TPC (Tubes de Protection des Câbles), permettant le passage du câble électricité entre la salle et le compteur en limite de propriété, est obstruée et qu'il faut donc en passer une nouvelle ;

CONSIDERANT que le montant initial du lot 2 Terrassement-Voirie-Gros œuvre, confié à l'entreprise ALAIN TP de Saint-Prouant, était de 127 377,50 € HT, soit 152 853,00 € TTC ;

CONSIDERANT que Madame le Maire a validé un avenant à l'entreprise lors de décisions précédentes.

- l'avenant n°1 : création d'un mur en parpaing entre le bureau et le rangement, modification des fondations et suppression d'une partie des gaines pour un montant de 2 186,78 € HT

CONSIDERANT la nécessité de conclure un deuxième avenant d'un montant de 4 444,00 € HT, soit 5 332,80 € TTC ;

CONSIDERANT que l'ensemble des deux avenants représente une augmentation de 5,21 % du marché initial, le portant ainsi à 134 008,28 € HT, soit 160 809,94 € TTC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 2 Terrassement-Voirie-Gros œuvre avec l'entreprise ALAIN TP de Saint-Prouant, d'un montant de 4 444,00 € HT, soit 5 332,80 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Signé électroniquement par : Michelle Devanne
Date de signature : 22/04/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le 22 AVR 2021
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 avril 2021

N° CM19042021-04
NB/CPG

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, M L. CAILLAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M N. GODET	Procuration à	Mme L. AVOINE
M P. LE MOING	"	M A. PERROTIN
M JM BEAUFFRETON	"	Mme S. BÉNÉTEAU
Mme V. SAADÉ	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Monsieur Jacques BALLAY

OBJET : COVID 19 – OPERATION BONS D'ACHATS EN SOUTIEN AUX PETITS COMMERCES

VU le décret n°2020-371 du 30 mars 2020 modifié, permettant aux Communes d'octroyer une aide complémentaire au fonds de solidarité pour soutenir les entreprises de leur territoire impactées par la crise sanitaire ;

VU la clause générale de compétence accordants aux Communes une capacité étendue pour justifier leurs décisions et leurs domaines d'intervention, sans que ceux-ci soient limités dans une énumération de compétences ;

VU les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, en date 7 février 2021, desquels il ressort que la compétence développement économique n'est pas étendue aux commerces communaux ;

CONSIDERANT que la France traverse une crise sans précédent : crise sanitaire, économique et sociale ;

CONSIDERANT que la Commune souhaite, par acte légal, soutenir ses commerces locaux en cette période difficile ;

CONSIDERANT l'impact de cette crise sanitaire sur les entreprises Pouzaugeaises et notamment sur les petits commerces de proximité ;

CONSIDERANT l'opération mise en œuvre, avec l'Association des Entreprises de Pouzauges (AEP), en faveur de ces petits commerces qui visait à remettre un bon d'achat de 20,00 € (valables jusqu'au 31 mars 2021) aux personnes ayant fait tamponner 5 achats d'un minimum de 20,00 € dans 5 commerces différents, figurant dans une liste préétablie ;

CONSIDERANT qu'un tirage au sort, parmi ces bons, a permis aux gagnants de recevoir des bons d'achats pour un montant de 40,00 € (2 x 20,00 €) destinés à être utilisés dans les bars et restaurants de la Commune ;

CONSIDERANT que, par délibération n° CM15032021-03 du 15 mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé le remboursement des premiers bons, auprès de chaque enseigne concernée, pour un montant total de 6 920,00 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants, Monsieur CAILLAUD ne prenant pas part au vote :

.../...

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_04-DE

AUTORISE les remboursements de ces nouveaux bons, auprès de chaque enseigne concernée, tels que présentés dans le tableau suivant :

COMMERCANT	ADRESSE	NBRE BONS	MONTANT
ALBIZIA	10 bis avenue des Sables	3	60,00 €
ANA BEL&BO	4 rue Catherine de Thouars	2	40,00 €
BOUT'CHOU BOUT'CHUTES	21 Place de l'Eglise	9	180,00 €
BROUSSEAU VETEMENTS	18 Rue Joachim Rouault	14	280,00 €
BRUNE ET BLONDE	6 Place de l'Eglise	5	100,00 €
CAILLAUD Bijouterie	3 place de Lattre	2	40,00 €
CASSE-CROUTE VENDEEN	31 rue de la Mare	12	240,00 €
CECI' MODE CHAUSSURES	28 rue Joachim Rouault	3	60,00 €
COIFFURE ET CREATION	26 Place de l'Eglise	6	120,00 €
CORIANDE	18 place de l'Eglise	9	180,00 €
JARDINERIE DE L'ETOILE	24 rue de l'Etoile	10	200,00 €
LA CAMPANULE	SUPER U - Rue Largeteau	4	80,00 €
LE BOUQUET GARNI	6 Place de l'Hotel de Ville	22	440,00 €
LE COMPTOIR DE LA BEAUTE	4 rue Catherine de Thouars	4	80,00 €
LES CAVES DE LA VALLEE	3 rue de la Vallée	26	520,00 €
LES FOLIES DU ROY	9 Place de l'Eglise	7	140,00 €
L'EXPRESS	15 Avenue des Moulins	1	20,00 €
MIXYTIF	13 rue Joachim Rouault	7	140,00 €
O'DELICES DU BOCAGE	8 Avenue des Moulins	43	860,00 €
POUZAUGES OPTIQUE	3 rue Catherine de Thouars	1	20,00 €
SNC UNTER MB - Maison d'la Presse	3 Place de l'Hotel de Ville	2	40,00 €
SUPERETTE DE POUZAUGES	20 place de l'Eglise	2	40,00 €
VISION PLUS	SUPER U - Rue Largeteau	1	20,00 €
ZEN POUR UN STYLE	22 Place de Lattre de Tassigny	4	80,00 €
TOTAUX		**199**	**3 980,00 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Signé électroniquement par : Michelle Devanne
Date de signature : 22/04/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES
R.F.
VENDÉE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le 22 AVR 2021
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 avril 2021

N° CM19042021-05
NB/CPG

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, M L. CAILLAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M N. GODET	Procuration à	Mme L. AVOINE
M P. LE MOING	"	M A. PERROTIN
M JM BEAUFFRETON	"	Mme S. BÉNÉTEAU
Mme V. SAADÉ	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Monsieur Jacques BALLAY

OBJET : PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE ET LA BANQUE DES TERRITOIRES

VU la délibération n° CM15032021-05 du 15 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » (PDV) ;

CONSIDERANT que, par la même délibération, le Conseil Municipal a entériné les axes de travail que la Ville souhaite se donner, à savoir :

1) **Habitat et logement**
   - Implanter de nouveaux types de logements en centre-ville, afin de répondre à des besoins spécifiques et identifiés (jeunes actifs, séniors...)
   - Requalifier le quartier d'habitat social des Ournais
   - Renforcer l'offre de logement en favorisant l'investissement privé

2) **Commerces et services**
   - Identification des espaces commerciaux devant être requalifiés, notamment en logement et ceux qui doivent conserver leur vocation commerciale. Certains cumulent plusieurs problématiques : commerciale, foncière, accessibilité PMR, patrimoniale et ne sont plus adaptés aux besoins de fonctionnement actuels
   - Réflexion sur une politique de rachat de bâtiments commerciaux par la Commune, afin de soutenir l'installation de nouveaux commerces ou maintenir les activités existantes
   - Lutter contre la désertification médicale en favorisant l'installation de médecins

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_05-DE

3) **Déplacements et mobilités**
   - Revoir les modalités de déplacement dans le centre-ville et les liaisons douces avec les quartiers d'habitation ou d'activités périphériques
   - Développer ou revoir les zones affectées à la circulation de tous les usagers : « zones de rencontre »
   - Revoir les modalités d'accès au "haut de la ville" (site historique du Vieux château du XIème siècle)
   - Poursuivre la politique engagée dans le cadre de la démarche « Ville Prudente » en agissant sur la sécurisation des liaisons

4) **Singularité et attractivité**
   - Améliorer l'attractivité : la commune de Pouzauges est labellisée **Petites Cité de Caractère**. Une réflexion sur les spécificités de la commune et la définition d'un récit commun est en cours. Elle vise à associer la population à une réflexion commune sur ce qui fait la singularité de Pouzauges, ce qui pourrait être valorisé d'avantage, ce qui pourrait permettre de renforcer l'image de la commune et de donner envie à de nouveaux habitants de venir s'y installer

5) **Valorisation du patrimoine**
   - Répondre à un double enjeu d'aménagement du centre et notamment de la zone historique, et de valorisation du patrimoine
   - Soutenir l'initiative privée en incitant à la rénovation du bâti
   - Associer la population à cette mise en valeur

6) **Animation de la vie locale**
   - Animer en centre-ville un Espace de Vie Social favorisant les rencontres et la dynamique associative
   - Concevoir et aménager un projet d'équipement périscolaire

CONSIDERANT que la mise en œuvre de ce programme d'actions nécessite la mobilisation de ressources, notamment en ingénierie ;

CONSIDERANT que le Département de la Vendée et La Banque des Territoires proposent aux bénéficiaires du programme PVD :

- d'accéder aux ressources d'ingénierie via différents interlocuteurs techniques (Vendée Ingénierie, CAUE, EPF, Vendée expansion...) ;

- de bénéficier de soutiens financiers pour réaliser des études en les finançant à hauteur de 50 %, dans la limite d'une enveloppe définie par territoire (780 000,00 € pour l'ensemble du département, soit environ 40 000,00 € pour chaque commune concernée) ;

CONSIDERANT que le Département propose donc la conclusion d'une convention fixant les modalités pratiques et financières de ce partenariat qui courrait jusqu'au 29 janvier 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec de Département de la Vendée et la Banque des Territoires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Signé électroniquement par : Michelle Devanne
Date de signature : 22/04/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le 22 AVR 2021
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 avril 2021

N° CM19042021-06
NB/CPG

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de Conseillers : **29**
Nombre de votants : **29**

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, M L. CAILLAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M N. GODET	Procuration à	Mme L. AVOINE
M P. LE MOING	"	M A. PERROTIN
M JM BEAUFFRETON	"	Mme S. BÉNÉTEAU
Mme V. SAADÉ	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Monsieur Jacques BALLAY

OBJET : LOTISSEMENT DE LA CORNICHE – DENOMINATION D'UNE RUE

CONSIDERANT que, par courrier en date du 22 février 2021, l'Association Paroissiale Saint-Antoine des Puys (APSAP) sollicite la Commune afin qu'une rue de Pouzauges soit dénommée Léon de La Taste, Maire de 1929 à 1943, à l'origine notamment de l'arrivée de l'eau courante sur la commune ;

CONSIDERANT que cette sollicitation émane de Madame BLANCHET, petite-fille de Monsieur de La Taste ;

CONSIDERANT que, dans le lotissement de La Corniche, se trouve la rue des Farfadets pour laquelle il n'y a aucune entrée, ni sortie de maison, et que la propriété du Puy Trumeau, située à proximité de ce lotissement, a été, pendant de nombreuses décennies, la demeure de la famille ;

CONSIDERANT également la proximité du Calvaire appartenant à la famille, rénové en 2020 grâce à la participation de l'APSAP, de bénévoles et de la Fondation du Patrimoine ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de renommer la rue des Farfadets du lotissement de La Corniche, rue Léon de La Taste.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par : Michelle Devanne
Date de signature : 22/04/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le 22 AVR 2021
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_07B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 avril 2021

N° CM19042021-07
CPG

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, M L. CAILLAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M N. GODET	Procuration à	Mme L. AVOINE
M P. LE MOING	"	M A. PERROTIN
M JM BEAUFFRETON	"	Mme S. BÉNÉTEAU
Mme V. SAADÉ	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Monsieur Jacques BALLAY

OBJET : DEMANDE DE LABELLISATION DE SENTIERS PEDESTRES PAR LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE

CONSIDERANT le courriel du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2020, qui souhaite, dans le cadre du schéma départemental de développement touristique 2017-2021, développer le tourisme en pleine nature, notamment la randonnée pédestre, et ce, en qualifiant un réseau de sentiers autour d'un label départemental ;

CONSIDERANT que ce label permettrait la valorisation touristique des sentiers ;

CONSIDERANT que trois sentiers de Pouzauges permettent de répondre aux critères du Département et sont éligibles à ce label :

- le sentier des Meuniers ;
- le sentier des Etangs ;
- le sentier nature (Bois de la Folie) ;

CONSIDERANT que le Département s'engagerait :

- à intégrer ces sentiers dans les actions et supports de promotion (guide « Vendée Rando », cartes touristiques, application numérique...) ;
- à fournir, à la collectivité, la signalétique propre au Département ;
- à faire réaliser, une fois tous les 2 ans, un tour complet des sentiers par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), afin de repérer d'éventuelles anomalies (balisage à rafraîchir ou manque de balisage, défauts d'aménagements, passages dangereux...) ;

.../...

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_07B-DE

CONSIDERANT que la Commune s'engagerait :

- à garantir le respect des critères qui ont permis l'attribution du label départemental ;
- à assurer ou faire assurer l'entretien régulier (débroussaillage et élagage des itinéraires) des accotements enherbés des routes longées par les sentiers, pour permettre le passage et la sécurité des randonneurs et favoriser la continuité des tracés ;
- à garantir le balisage des itinéraires susmentionnés par un suivi régulier (balisage propre, visible et bien positionné, accessibilité du sentier et du parking, panneau de départ ou plaquette bien positionné(e) ;
- à installer, au départ de chaque sentier, la signalétique fournie par le Département (plaquettes ou panneau de départ...) ;
- à informer le Département des suites données aux éventuelles anomalies repérées par le CDRP ;

CONSIDERANT que d'éventuels les tronçons des itinéraires peuvent être situés sur les propriétés privées, non-inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) ;

CONSIDERANT que la convention serait signée pour une durée de 3 ans (2021-2023) et renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée de 3 ans ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

EST FAVORABLE à la labellisation, par le Département, des sentiers des Meuniers, des Etangs et du sentier nature du Bois de la Folie selon les plans ci-annexés ;

AUTORISE Madame le Maire, à signer la convention correspondante avec le Département de la Vendée ;

AUTORISE la diffusion et l'exploitation des données (cartographies et numériques) dans le Système d'Information Géographique (SIG) départemental et la mise à disposition des données à Géo Vendée ;

AUTORISE la promotion de ces sentiers dans les outils de promotion numérique ou papiers du Département.

AUTORISE Madame le Maire à signer les éventuelles conventions de passage avec les propriétaires des parcelles privées concernées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Signé électroniquement par : Michelle Devanne
Date de signature : 22/04/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES
R.F.
VENDÉE

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le 22 AVR 2021
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_07B-DE

Sentier des Meuniers

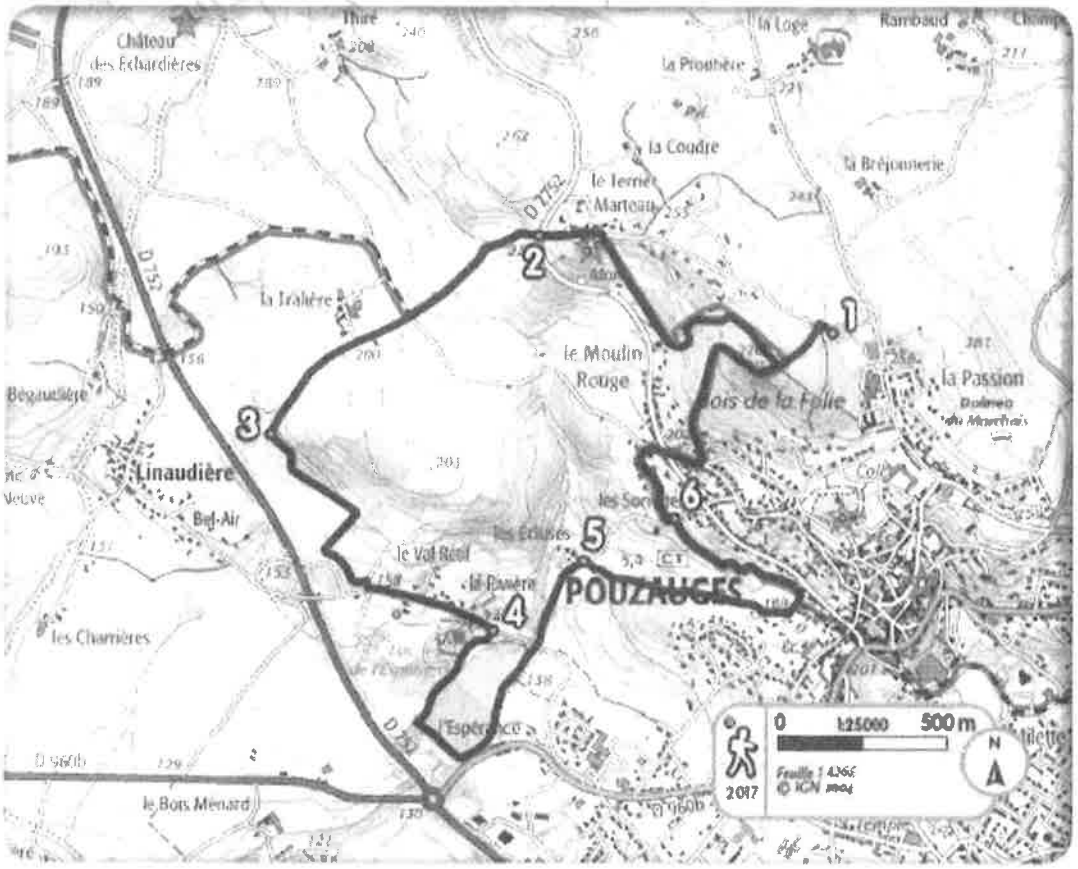

1 Entrez dans le Bois de la Folie. À la croisée des chemins, tourner à droite en suivant le parcours santé, le GR® de Pays de Pouzauges et le sentier Nature. À la lisière du bois, emprunter le chemin à droite jusqu'aux moulins à vent jumeaux du Terrier Marteau. Bifurquer à gauche sur la route.

2 Traverser la D2752 (prudence !) et continuer à descendre par le chemin creux en face jusqu'à la route. Quitter le GR® de Pays pour poursuivre tout droit sur 600 m.

3 Avant la départementale, virer à gauche et longer le bois pour gagner ensuite à droite la voie d'entrée de la déviation. Continuer par la route à gauche jusqu'au lac de l'Espérance.

4 Le contourner par la droite en empruntant l'espace de loisirs.
> Variante (1400 m) : Après la digue, tourner à gauche sur 100 m, puis à droite pour rejoindre l'escalier. Traverser la D960B pour emprunter le sentier d'interprétation. Passer dans le Ref Roland (zone artisanale et commerciale) et retour au lac.

Une fois le tour du lac terminé, au parking, prendre la rue des Écluses en face sur 300 m.

5 S'engager à droite sur le chemin forestier (vue sur le château de Pouzauges). À la route, tourner 2 fois à gauche pour retrouver le GR® de Pays par le chemin en contrebas de la ville.

6 Tourner à gauche, puis monter immédiatement par la rue en biais à droite. Aux feux, prendre la rue du Bourg Belard en face, puis 100 m à gauche l'allée des Sapins. La suivre et grimper à droite dans le bois de la Folie.
> Panorama sur tout le haut bocage : Le Boupère, Saint-Michel-Mont-Mercure...

Revenir, tout en haut, au centre du bois pour récupérer l'allée qui ramène au parking.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_07B-DE

Sentier des Etangs

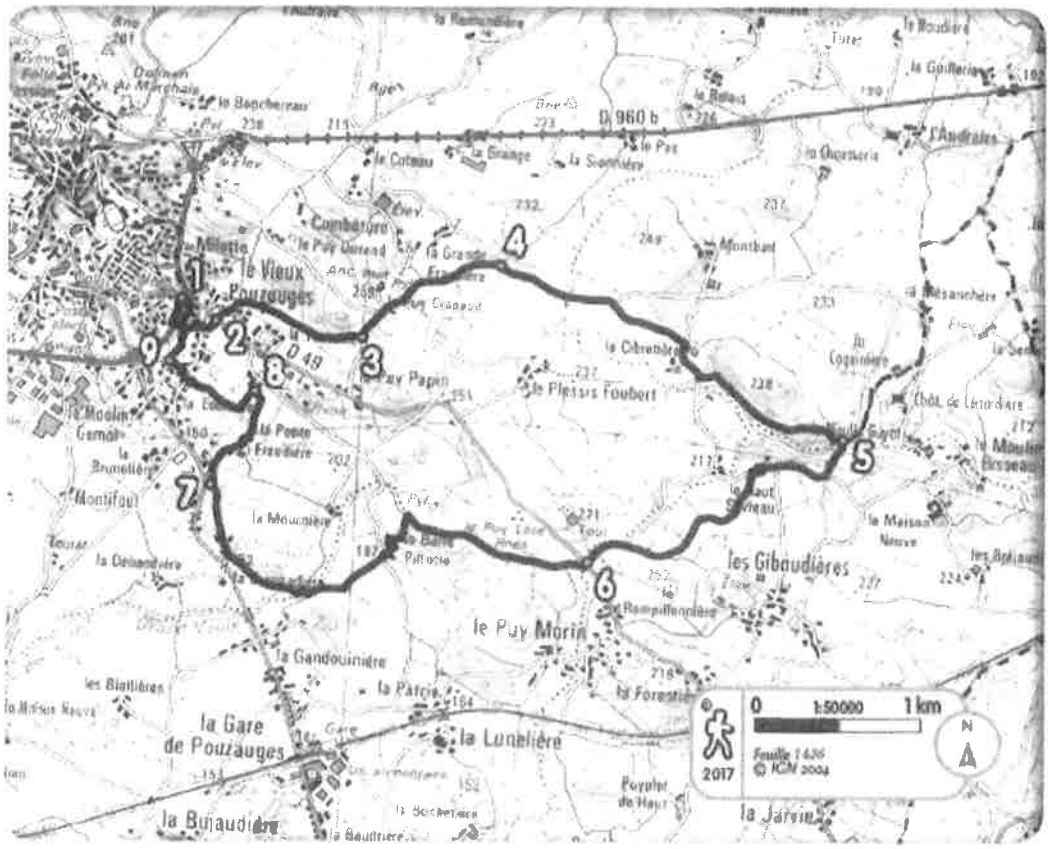

Etang de la Cibretière

1 Sortir du parking et traverser le rond-point par le passage piéton sud à droite. Prendre le sentier immédiatement à droite dans l'espace vert, jusqu'à une petite cascade. Remonter à gauche la rue de la Bobinière, puis traverser la rue du Vieux Bourg. S'engager, légèrement à droite, dans la venelle des Seigneurs pour arriver à l'église du Vieux Pouzauges.

2 Traverser la D49 et monter en face la rue des Bénédictins. Continuer l'ascension en restant sur le GR® de Pays de Pouzauges qui suit le chemin en sous-bois.

3 Monter à gauche en direction du Puy Crapaud. Laisser sur la gauche la route qui mène au sommet du Puy pour se diriger tout droit sur le chemin ombragé. Poursuivre le GR® de Pays sur 800 m, jusqu'à l'intersection (la Croix d'Angers).

4 Suivre la route à droite. Après environ 700 m, laisser la route pour prendre le chemin à droite. À la Cibretière, bifurquer à droite, puis à gauche au niveau des étangs. Continuer par le cheminement dans le bois pendant 1 km.

5 À la sortie du bois, quitter le GR® de Pays pour virer à droite. Juste après le Bas Sevreau, dans le virage, emprunter le sentier à droite. Entre les dernières maisons du Haut Sevreau, gagner à gauche le chemin bocager qui se découvre et s'élargit après 800 m. Poursuivre par la route à droite jusqu'à Mondésir. Couper la D49 (prudence !).

6 S'engager dans le chemin en face sur 1 km. Descendre à gauche pour traverser le village de la Barre-Pilot. Au croisement en bas, continuer tout droit par le sentier qui descend. Passer à gauche sous la D752, puis immédiatement à droite. Traverser le village des Viaillères et poursuivre tout droit.

7 Traverser le rond-point de la D752 (prudence !) et remonter à droite vers la petite Fraudière. S'engager sur le sentier en face pendant 350 m.

8 Aux premières maisons avant la Baillère, obliquer à gauche par le chemin qui contourne la cité. Poursuivre tout droit le long de la rue. Traverser la route au Planger, continuer par l'allée des Vignes en face et prendre la rue à gauche.

9 À l'intersection, emprunter le chemin à droite. De retour rue de la Bobinière, au niveau de la cascade, descendre à gauche pour franchir le boviduc sous la rocade. Rejoindre, immédiatement à droite, le point de départ.

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le 22 AVR 2021
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_07B-DE

Sentier nature

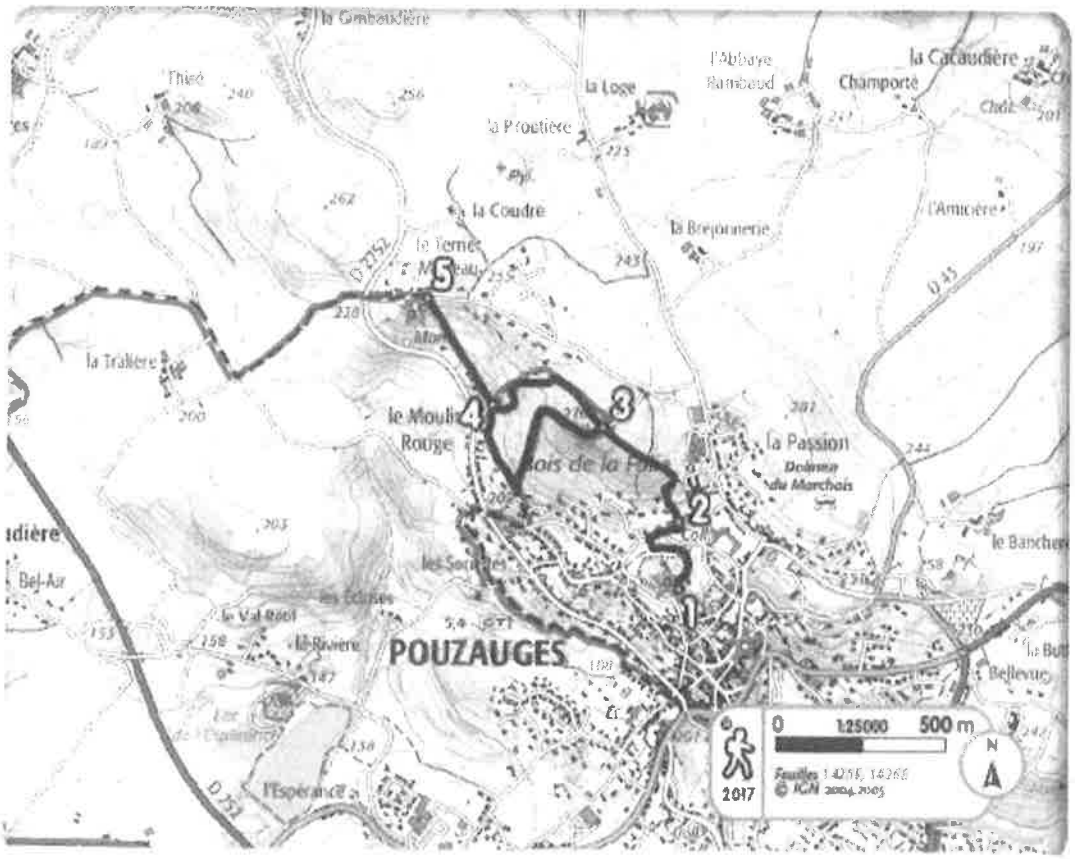

❶ Depuis l'enceinte (borne 1), sortir du château et emprunter à gauche les anciennes douves. Traverser à gauche l'esplanade pour sortir sur la rue de la Ragoille. Gagner à droite l'aire de bus du Collège Saint-Exupéry et traverser la route au passage piéton.

❷ Remonter le passage entre les maisons et emprunter l'escalier en bois. Dans le bois de la Folie, virer à droite, puis à gauche afin de retrouver la clairière avec l'arbre creux dit « la fontaine aux loups ».

❸ Tourner à gauche pour atteindre le belvédère.
> Vaste panorama

Descendre jusqu'à l'allée des sapins. En bas de l'allée, laisser le GR® de Pays et bifurquer à droite dans le sentier des meuniers sur un peu plus de 200 m.

❹ Continuer tout droit (forte montée) jusqu'aux moulins du Terrier Marteau.
> Belle vue sur le lac de l'Espérance (borne 16)
> Variante au Terrier Marteau : compte-tenu des marches et du fort dénivelé de retour au point 4, possibilité de prendre à droite le sentier le long de la route jusqu'au parking du Bois de la Folie. Emprunter à droite l'allée principale du bois jusqu'au point 3.

❺ Faire demi-tour en redescendant jusqu'à la borne 20.

❹ Gravir à gauche l'escalier qui vous ramène au centre du bois. En haut du sentier, juste après le virage à 90° à droite, ne pas filer, mais prendre à gauche pour revenir à « la fontaine aux loups ».

❸ Continuer en face par le chemin de l'aller.

❷ Rejoindre le château.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le 22 AVR 2021
ID : 085-218501823-20210419-CM19042021_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 avril 2021

N° CM19042021-08
CPG

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, M L. CAILLAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M N. GODET	Procuration à	Mme L. AVOINE
M P. LE MOING	"	M A. PERROTIN
M JM BEAUFFRETON	"	Mme S. BÉNÉTEAU
Mme V. SAADÉ	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Monsieur Jacques BALLAY

OBJET : CONVENTION SYDEV – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'EFFACEMENT DE RESEAUX DE LA RUE FORTUNE PARENTEAU

CONSIDERANT le courriel du SyDEV, en date du 6 avril 2021, relatif à un avenant n°1 à la convention d'effacement de réseaux de la rue Fortuné Parenteau *(délibération n°CM10022020-33 du 10 février 2021) ;*

CONSIDERANT que l'objectif de cet avenant est de basculer « l'opération d'amélioration esthétique dans le cadre du contrat de concession du réseau de distribution d'électricité » dans le programme de travaux 2021 ;

CONSIDERANT qu'ainsi la participation communale pour les travaux sur le réseau électrique bénéficierait de règles de participation améliorées : la Commune participerait à hauteur de 12 % des travaux contre 70 % initialement ;

CONSIDERANT que les montants de la modification des travaux et de la participation se décomposeraient comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale	Montant de la participation définitive
Réseaux électriques Basse Tension		
Réseaux	38 657,00 €	7 819,00 €
Branchement(s)	25 507,00 €	4 859,00 €
Dépose	2 008,00 €	867,00 €
Infrastructures de communications électroniques		
Réseaux	17 212,00 €	16 044,00 €
Branchement(s)	9 214,00 €	8 845,00 €
Eclairage public		
Rénovation	2 916,00 €	4 257,00 €
Totaux	95 514,00 €	42 691,00 €
	Participation communale définitive	**42 691,00 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Madame le Maire à signer, avec le SyDEV, l'avenant n°1 à la convention d'effacement de réseaux de la rue Fortuné Parenteau.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Signé électroniquement par : Michelle Devanne
Date de signature : 22/04/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Réf. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Ville de
Pouzauges

Pouzauges, le 25 mai 2021

ADMINISTRATION GENERALE
Dossier suivi par :
Nicolas BOSSARD

Mails :
bossardnicolas@pouzauges.fr
preaudchristelle@pouzauges.fr

N/réf :
NB/CPG/05031

Objet :
Convocation

P.J. :
Rapport de présentation

A Mesdames et Messieurs

les Conseillers Municipaux

Madame, Monsieur,

Je vous confirme que le prochain Conseil Municipal aura lieu :

le lundi 31 mai 2021, à 19 h 00

En raison de la crise sanitaire du Covid-19 et afin de respecter les gestes barrières, elle aura lieu à la **salle Emile Robert**. Le public sera limité à 30 personnes.
Vous voudrez bien vous munir d'un masque et d'un stylo personnel.

Le Conseil des Sages® présentera ses membres et exposera les projets de ses commissions.

Il sera également procédé au tirage au sort des Jurés d'Assises.

A L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 avril 2021

FINANCES
1. Ateliers multisports – Remboursement partiel des adhésions 2020-2021
2. Indemnité de gardiennage des églises communales

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL
3. 4. 5. Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions

LOGEMENT
6. Programme Eco-PASS – Octroi d'une aide financière

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire
Informations générales

Vous trouverez ci-joint le rapport de présentation relatif à ces sujets.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Michelle DEVANNE
Maire

Ref. 201 324 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 1 JUIN 2021
ID : 085-218501823-20210531-CM31052021_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2021

N° CM31052021-01
CPG

L'an deux mille vingt et un, le trente et un du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 25 mai 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M P. LE MOING, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
M A. DIAS COUTO — Procuration à — Mme M. DEVANNE
M L. CAILLAUD — " — M J. BALLAY

Absente :
Mme V. SAADÉ

Secrétaire : M. JM BEAUFFRETON

OBJET : ATELIERS MULTISPORTS – REMBOURSEMENT PARTIEL DES ADHESIONS 2020-2021

VU la délibération n°CM100711 du 10 juillet 2017 par laquelle le Conseil Municipal a mis en place des ateliers multisports à partir de septembre 2017, en fixant la participation financière des familles à 45,00 € par enfant ;

CONSIDERANT que les confinements successifs liés à la crise sanitaire du Covid-19 ont profondément bousculé le calendrier des ateliers tout au long de la saison ;

CONSIDERANT que les mauvaises conditions météorologiques ont également empêché l'organisation de plusieurs séances prévues en extérieur en raison de l'indisponibilité des équipements sportifs ;

CONSIDERANT que, pour la saison 2020-2021, ce sont 47 enfants qui sont concernés, soit 45 familles ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de procéder au remboursement partiel des familles, à hauteur de 15,00 € par enfant inscrit aux ateliers multisports, au titre de la saison 2020-2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.
Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 01/06/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES - R.F. - VENDEE -

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 1 JUIN 2021
ID : 085-218501823-20210531-CM31052021_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2021

N° CM31052021-02
CPG

L'an deux mille vingt et un, le trente et un du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 25 mai 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M P. LE MOING, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
M A. DIAS COUTO — Procuration à — Mme M. DEVANNE
M L. CAILLAUD — " — M J. BALLAY

Absente :
Mme V. SAADÉ

Secrétaire : M. JM BEAUFFRETON

OBJET : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit, chaque année, délibérer sur le versement d'une indemnité de gardiennage pour les églises communales selon un montant plafonné par Monsieur le Préfet de la Vendée ;

CONSIDERANT le courrier de Monsieur le Préfet de la Vendée, en date du 12 avril 2021, informant la Commune que le plafond indemnitaire applicable, pour l'année 2021, restait identique à celui de 2020, soit 479,86 € pour un gardien d'église résidant sur la commune ;

CONSIDERANT que, pour les années précédentes, le Conseil Municipal attribuait le montant du plafond autorisé ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de verser une indemnité de gardiennage des églises communales selon le montant plafond autorisé de 479,86 € pour une église, soit une indemnité totale de 959,72 € (églises Saint-Jacques et Notre-Dame du Vieux-Pouzauges).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre tous les Membres présents.
Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 01/06/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le - 1 JUIN 2021
ID : 085-218501823-20210531-CM31052021_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2021

N° CM31052021-03
CPG

L'an deux mille vingt et un, le trente et un du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 25 mai 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M P. LE MOING, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M A. DIAS COUTO	Procuration à	Mme M. DEVANNE
M L. CAILLAUD	"	M J. BALLAY

Absente :
Mme V. SAADÉ

Secrétaire : M. JM BEAUFFRETON

OBJET : PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SCI OLYS

VU la délibération n° CM14122020-09 du 14 décembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a confirmé et complété ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine architectural dans le centre historique et pour un certain nombre d'immeubles répertoriés ;

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par la SCI OLYS, pour les travaux de toiture et de menuiseries de l'immeuble situé 1 bis place de l'Hôtel de Ville (centre historique), représentant un montant de 14 822,16 € TTC ;

CONSIDERANT que le projet présenté a été examiné en Commission Urbanisme – Environnement – Développement Durable et étudié par Madame Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine ;

CONSIDERANT qu'il est conforme au règlement voté par le Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'octroyer une subvention représentant 30 % du montant des travaux TTC plafonnés à 15 000,00 €, soit une subvention 4 446,65 €, à la SCI OLYS, au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 01/06/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le - 1 JUIN 2021
ID : 085-218501823-20210531-CM31052021_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2021

N° CM31052021-04
CPG

L'an deux mille vingt et un, le trente et un du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 25 mai 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M P. LE MOING, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
M A. DIAS COUTO — Procuration à — Mme M. DEVANNE
M L. CAILLAUD — " — M J. BALLAY

Absente :
Mme V. SAADÉ

Secrétaire : M. JM BEAUFFRETON

OBJET : PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SCI OLYS

VU la délibération n° CM14122020-09 du 14 décembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a confirmé et complété ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine architectural dans le centre historique et pour un certain nombre d'immeubles répertoriés ;

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par la SCI OLYS, pour les travaux de vitrines de l'immeuble situé 1 place de l'Hôtel de Ville (centre historique), représentant un montant de 4 075,95 € TTC ;

CONSIDERANT que le projet présenté a été examiné en Commission Urbanisme – Environnement – Développement Durable et étudié par Madame Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine ;

CONSIDERANT qu'il est conforme au règlement voté par le Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'octroyer une subvention représentant 50 % du montant des travaux TTC compris entre 4 000,00 € et 10 000,00 €, soit une subvention de 2 037,97 €, à la SCI OLYS, au titre du programme de travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrines et enseignes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.
Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 01/06/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le - 1 JUIN 2021
ID : 085-218501823-20210531-CM31052021_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2021

N° CM31052021-05
CPG

L'an deux mille vingt et un, le trente et un du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 25 mai 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M P. LE MOING, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
M A. DIAS COUTO — Procuration à — Mme M. DEVANNE
M L. CAILLAUD — " — M J. BALLAY

Absente :
Mme V. SAADÉ

Secrétaire : M. JM BEAUFFRETON

OBJET : PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – OCTROI D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR THIERRY TRICOIRE

VU la délibération n° CM14122020-09 du 14 décembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a confirmé et complété ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine architectural dans le centre historique et pour un certain nombre d'immeubles répertoriés ;

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par Monsieur Thierry TRICOIRE, pour les travaux de restauration du mur (répertorié) situé 28 rue Ferchaud de Réaumur, représentant un montant de 3 899,50 € TTC ;

CONSIDERANT que le projet présenté a été examiné en Commission Urbanisme – Environnement – Développement Durable et étudié par Madame Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine ;

CONSIDERANT qu'il est conforme au règlement voté par le Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'octroyer une subvention représentant 40 % du montant des travaux TTC plafonnés à 15 000,00 €, soit une subvention 1 559,80 €, à Monsieur Thierry TRICOIRE, au titre du programme de travaux de restauration, construction, reconstruction de murs en pierres de pays.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.
Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 01/06/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE POUZAUGES R.F. VENDÉE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement
de Fontenay le Comte

Ville de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le - 1 JUIN 2021
ID : 085-218501823-20210531-CM31052021_06B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2021

N° CM31052021-06B
CPG

L'an deux mille vingt et un, le trente et un du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire du Covid-19, à salle Emile Robert, rue de Milette, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 25 mai 2021

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M P. LE MOING, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
M A. DIAS COUTO — Procuration à — Mme M. DEVANNE
M L. CAILLAUD — " — M J. BALLAY

Absente :
Mme V. SAADÉ

Secrétaire : M. JM BEAUFFRETON

OBJET : PROGRAMME ECO-PASS – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE A MADAME MARION GUINAUDEAU

CONSIDERANT que, par délibération n°CM150320216 du 15 mars 2021, la Commune s'est engagée, aux côtés du Conseil Départemental, à poursuivre, pour une période de 3 ans (2021-2023), le programme Eco-PASS « Passeport Accession » ;

CONSIDERANT qu'un nouveau dossier a été déposé et instruit par l'ADILE (Agence Départementale d'Information sur le Logement et de l'Energie de la Vendée), instructeur pour le compte du Département ;

CONSIDERANT que l'ADILE, par courrier en date du 3 mai 2021, a informé la Commune que ce dossier est conforme aux critères d'éligibilité définis par le Conseil Départemental ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de verser une aide financière de 1 500,00 € à Madame Marion GUINAUDEAU dans le cadre du programme Eco-PASS « Passeport Accession », sous condition de réalisation de l'opération et de la transmission des documents nécessaires à l'ADILE ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'attestation Eco-PASS correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.
Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 01/06/2021
Qualité : Maire de Pouzauges

MAIRIE DE POUZAUGES - R.F. - VENDÉE -

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)